

(1)

( N° 182. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 MAI 1870.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOUTON.

*Demande du sieur Henri-Joseph SCHLÖSSER.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 4 août 1869, le sieur Schlösser sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Kerkrade (duché de Limbourg), le 23 mars 1832. Il est marié, père de trois enfants nés en Belgique; il réside dans la commune de Saint-Nicolas-lez-Liège.

Il est attaché, depuis 1860, en qualité de chef mineur, à la houillère du Bois d'Avroy; sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Votre commission estime en conséquence qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération, le pétitionnaire étant exempt du droit d'enregistrement, conformément à la loi du 30 décembre 1853.

*Le Rapporteur,*  
D. MOUTON.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

## II

*Demande du sieur Gilles PLOUMEN.*

MESSIEURS,

Le sieur Ploumen, né à Maestricht, le 4 octobre 1829, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire réside en Belgique depuis sa plus tendre enfance.

Il est entré dans l'armée belge, en 1849, et remplit actuellement les fonctions d'adjutant sous-officier, au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Les autorités civiles et militaires donnent de bons renseignements sur sa conduite et sa moralité, et le représentent comme digne de la faveur qu'il sollicite.

Votre commission est d'avis de prendre sa demande en considération, avec exemption du droit d'enregistrement aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON.

*Le Président,*

H. DE BROUCKERE.

